

COMPTE RENDU

Réunion du vendredi 18 septembre 2015, conseil de l'ÉD MSTIC.

Personnes présentes : Didier Aubert, Mauricio Bezerra C., Sylvie Cach, Patrice Chatellier, Michel Couprie, Bernard Ducomet, Olivier Guédon, Benjamin Jourdain, Jean-Marc Laheurte, Régine Laleau, Renaud Marlet, Yosra Marnissi, Sébastien Mustière, Cyril Nicaud, Axel Parmentier, Stéphane Sabourau, Etienne Sandier, Patrick Siarry.

Excusés : Yacine Amirat, Marc Antoni, Didier Chauveau, Jean-François Delmas, Antoine Despujols, Gilles Gallée, Valérie Gouet-Brunet, Michel Kasser, Jean-Patrick Lebacque, Latifa Oukhellou, Christian Thom, Martine Villegas.

Au cours de cette réunion, les points suivants sont abordés.

1) Bilan des auditions du 18 juin 2015.

Le classement proposé par le conseil de l'ÉD MSTIC du 18 juin 2015 a été validé par le comité consultatif scientifique international d'UPE du 3 juillet 2015. Sur les 8 allocations UPEM, un candidat en liste principale s'est désisté et l'allocation a été attribuée au 1^{er} candidat en liste complémentaire. Sur les 2 demi-allocations ENPC, une seule a été attribuée : le second candidat sur la liste principale a obtenu une bourse AMX et les candidats en liste d'attente ont obtenu un autre financement de thèse.

2) Bilan des réinscriptions standards 2015/2016.

En date du 15 septembre 2015, nous comptons 54 soutenances engagées pour l'année 2015.

Suivant le tableau récapitulatif fourni, 155 doctorants sont déjà inscrits pour 2015/2016 dont 25 en année 1, 51 en année 2, 68 en année 3 et 11 en réinscription dérogatoire.

Concernant les inscriptions en années 2 et 3, un comparatif avec les inscriptions 2014/2015 en années 1 et 2 est fourni et la liste par laboratoire des doctorants non encore réinscrits (abandon ou en cours de réinscription) est précisée.

Le laboratoire LGA abrite les deux thèses en cours de Benoît Deffontaines qui a rejoint le LAREG et l'ÉD n'y inscrira aucun nouveau doctorant.

Sébastien Mustière informe le conseil qu'une nouvelle UMR de l'IGN incluant entre autres le Cogit, le Loemi et le Matis et rattachée notamment à l'ÉD MSTIC pourrait se constituer prochainement.

La nouvelle procédure de réinscription a permis de détecter quelques abandons de thèse dont 2 concernent des contrats doctoraux financés par l'UPEM et attribués à des doctorants en 2014. Dans le cas de problèmes pédagogiques pouvant déboucher sur la non réinscription du doctorant, il convient de :

- prévenir l'ÉD des difficultés rencontrées le plus tôt possible,
- recenser le cas échéant les éléments objectifs motivant la non réinscription et privilégier alors l'accompagnement du doctorant vers un nouveau projet, comme par exemple le CAPES.

L'ÉD MSTIC renforce le suivi des réinscriptions dérogatoires au-delà de la 3^e année de thèse. Il est demandé au doctorant et au directeur de thèse d'indiquer la date prévisionnelle de soutenance afin de relancer les doctorants concernés sur cette période.

Un point sur les abandons sera fait au prochain conseil de l'ÉD.

3) Point budget 2015

Le budget 2015 a été diminué de 10% et ramené à 41000€, dont plus de 36000€ ont été engagés. Ce budget est principalement consacré à financer les missions des doctorants. Deux types de mobilité sont prévus : environ 1000€ pour une mission courte et environ 2000€ pour une mission longue à l'étranger. L'ÉD MSTIC gère également les missions des doctorants sur d'autres sources de financement : bourse de cotutelle UPE, bourse de mobilité internationale UPE, bourse AUF, bourse DiM IdF.

En réponse à la demande de Sébastien Mustière, l'ÉD MSTIC tiendra le directeur de thèse informé de la réponse apportée à la demande de financement du doctorant.

4) Appels d'offre UPE 2016

L'appel d'offre UPE 2016 professeurs invités a été lancé en juillet dernier. Les enseignants chercheurs ont jusqu'au 30 septembre pour transmettre leur dossier de candidature et les laboratoires doivent fournir à l'ÉD MSTIC les dossiers classés au plus tard le 06 octobre 2015.

Les appels d'offre UPE 2016 bourses de cotutelle et bourses de mobilité internationale vont être diffusés prochainement. Les enseignants chercheurs auront jusqu'au 06 novembre pour transmettre leur dossier de candidature et les laboratoires fourniront à l'ÉD MSTIC les dossiers classés au plus tard le 16 novembre 2015.

5) Projet nouvel arrêté sur le doctorat

Quelques articles du projet de nouvel arrêté sur le doctorat sont discutés par le conseil.

De nombreuses sociétés savantes se sont élevées contre la centralisation de tous les financements de thèse au niveau de l'établissement que semble prescrire l'article 9.

L'article 10 définit la constitution du conseil de l'ÉD et prévoit en particulier une formation restreinte chargée d'émettre un avis sur l'attribution des financements comprenant uniquement les seuls représentants des établissements concernés habilités à diriger des recherches et excluant les extérieurs et les doctorants.

L'article 14 prévoit un comité de suivi individuel de la formation des doctorants et des avancées de sa recherche. L'ÉD devrait désigner les membres de ce comité sans lien avec la direction du travail du candidat.

L'article 15 précise que la préparation du doctorat s'effectue en 3 ans. Dans le cas d'une préparation à temps partiel par des salariés du secteur public ou privé, cette durée est portée à 6 ans. Des dérogations dans la limite de 2 années supplémentaires peuvent être accordées. L'article prévoit également la possibilité d'une césure d'1 an maximum.

L'article 30 précise que l'arrêté entrera en vigueur au 1^{er} septembre suivant sa publication.

6) Proposition des dates 2016

Le prochain conseil de l'ÉD aura lieu le mardi 12 janvier 2016 à 10h30, suivi d'un buffet dans le bâtiment Coriolis, Cité Descartes.

Journée des doctorants : 2 juin 2016.

Journée d'audition des candidats aux contrats doctoraux : 17 juin 2016.